

Le point de VUE

Bulletin municipal

N° 40

Juin 2015

p. 3

Le mot du maire

Vie municipale p. 6

Commune nouvelle

Vie scolaire p. 8

Le Soleil de Jade

Vie scolaire p. 9

Voyage au fil de l'eau





● Mairie de Vue
3 place Sainte-Anne · 44640 Vue
Tél. 02 40 64 28 34
Fax 02 40 64 15 60
mairiedevue@wanadoo.fr
www.mairie-vue.fr

Directeur de la publication : Christophe Bocquet
Rédaction : mairie de Vue avec la participation
des associations et acteurs locaux
Composition - Impression : Le Sillon - Savenay
Imprimé avec des encres à base végétale
Tirage : 800 exemplaires
Dépôt légal : juin 2015



Sommaire

Mot du maire · p. 3

Vie municipale · p. 4

ÉTAT CIVIL
EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX
NOTICE EXPLICATIVE COMMUNE NOUVELLE

Vie pratique · p. 7

Vie scolaire · p. 8

ÉCOLE LE TENU
ÉCOLE SAINTE-ANNE

Vie associative · p. 10

VUE SUR LE MARAIS
COMITÉ DES FÊTES
LE NID DES CIGOGNES

Infos diverses · p. 12

COLLECTIF POUR LA DÉVIATION DE VUE
BIBLIOTHÈQUE « LA PAUSE LECTURE »
PROCESSIONNAIRE DU PIN
DON DU SANG
QUAND LA CHAPELLE CHANGE DE PLACE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ

Interlude · p. 17

RECETTE
JARDINAGE
MOTS FLÉCHÉS ET SUDOKU

Agenda 2015 · p. 20

Veuzéennes, Veuzéens,

Je limiterai cet éditorial à un sujet : la réforme territoriale et son application aux communes et aux communautés de communes.

En ce qui concerne notre communauté de communes, sa population étant inférieure à 20 000 habitants, la loi nous oblige à fusionner avec une de nos voisines. Des discussions sont en cours pour évaluer la faisabilité et les conséquences des choix possibles. C'est un sujet complexe mais d'autres éléments viennent complexifier l'équation :

- La fusion en préparation entre les communes de Chéméré et d'Arthon-en-Retz qui imposera à la commune nouvelle ainsi formée de faire un choix entre la communauté de communes Cœur Pays de Retz (à laquelle appartient Chéméré) et celle de Pornic (à laquelle appartient Arthon).

- La baisse de la dotation de l'État qui doit être de 30 % répartis sur trois ans et dont chaque collectivité a déjà subi le premier tiers. La possibilité offerte d'échapper aux deux tiers suivants à condition de former une commune nouvelle correspondant à l'ensemble d'une communauté de commune ou à une population comprise entre 1 000 et 10 000 habitants, avant le 31 décembre 2015.

Ces éléments ont conduit la communauté de communes à lancer une réflexion sur l'opportunité de créer une commune nouvelle sur la totalité de son périmètre. Cette réflexion à l'échelon intercommunal doit également avoir lieu dans chaque commune car les décisions qui seront prises cette année auront des conséquences durables sur plusieurs aspects (finances, représentativité des communes dans un ensemble plus vaste, gouvernance, organisation des services publics de proximité...).

La commune de Vue doit-elle participer à une fusion dans le but de créer une commune nouvelle ? Si oui, sur quel périmètre ? Quels sont les risques ? Quels sont les avantages potentiels ?

Ces sujets sont importants et le conseil municipal a décidé d'associer la population à la réflexion qui doit se tenir dans des délais extrêmement courts.



Pour cette raison, une réunion publique d'information a été organisée le 22 mai dernier et vous avez reçu un questionnaire pour vous permettre de donner votre avis sur ces sujets.

Je me tiens à la disposition des habitants, à la mairie, pour échanger et un document explicatif peut être consulté à l'accueil ou téléchargé sur le site internet.

Une seconde réunion publique sera organisée après les vacances d'été afin de vous informer de l'avancement de la réflexion. Je vous demande de participer activement à cette démarche pour nous permettre de bâtir le meilleur projet possible.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Le Maire
Christophe BOCQUET

ÉTAT CIVIL

4^e trimestre 2014 - 1^{er} semestre 2015

Naissances

LE BRIS Milenzo - 29 La Blanchardais	28 oct.
BOUSSEAU Faustine - 83 Route de Paimboeuf	23 déc.
GUERINEAU Océane - 36 Le Prépaud	27 déc.
MILCENT Ilana - 13 Le Prépaud	31 déc.
GARNIER Thalia - 1 rue de l'Ilette	4 jan.
FOREST Chloé - 46 Le Pigeonnier	14 fév.
CRIBEL Warren - 15 La Hamoyère	19 mars
CHAUVELON Liam - 26 La Morissais	4 avril

Décès

LEPRINCE Eugénie - 1 La Claverie	26 jan.
GANTIER François - 4 route de Chauvé	6 fév.
FERRA Claudette - 1 Les Dodinières	27 fév.
CHAPUIS Alain - 7 lotissement de la Tournerie	5 mars
MELLERIN Gustave - 42 Le Moulin du Bourg	26 avril

Mariages

LANGUILLE Laurent et GRAZIANI Sylvie 2 rue de l'Oisilière	20 déc.
--	---------

PERMIS DE CONSTRUIRE

LOPEZ François - 10 rue du Moulin - préau
VOYAU Florian COLIN Séverine - rue de l'Ilette - maison individuelle
GUIBOUIN Adeline - 6 La Bachonnerie - extension maison
LERAY Bernard - 1 Les Caillauderies - extension maison
GARNIER Christophe - 14 La Hamoyère - extension maison
DERRIEN Julien - rue de l'Ilette - maison individuelle
VILLERIO Stéphane - 15 Le Prépaud - maison individuelle

FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

A compter du 11 juillet et jusqu'au 22 août 2015 inclus, la mairie et l'agence postale communale seront **fermées tous les samedis matin**.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux salle municipale

Il a été approuvé la somme de 122 000 € HT pour les travaux concernant la réfection de la salle municipale.

Inscription d'un sentier au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Il a été demandé au Conseil Général l'inscription du nouvel itinéraire « Circuit des Coteaux » au PDIPR, en prenant en compte une traversée en direct de la RD 206, permettant ainsi un raccourci enherbé d'une longueur d'environ 1 350 m. Cette délibération annule et remplace l'ancien sentier « Circuit des Coteaux ».

Vote des taux d'imposition 2015

Il a été décidé une augmentation des taux « TH » et « TFB » de 1,5 % et de maintenir le taux « TFNB ».

Taxe d'habitation : 20,03 %
Taxe sur le foncier bâti : 20,18 %
Taxe sur le foncier non bâti : 56,65 %

BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons l'article 1 de l'arrêté du maire en date du 2 juin 2008 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteurs, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Approbation du compte administratif 2014

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DÉPENSES NETTES	895 040,54 €	329 097,94 €	1 224 876,73 €
RECETTES NETTES	969 812,80 €	314 201,81 €	1 284 014,61 €
RÉSULTAT 2015	74 772,26 €	-14 896,13 €	59 876,13 €
RÉSULTAT CLÔTURE	558 509,19 €	+186 466,12 €	744 975,31 €

Vote du budget primitif 2015

Il est voté le budget primitif 2015 qui s'équilibre, dans les deux sections, en recettes comme en dépenses à :

- en fonctionnement : 1 245 051,91 €
- en investissement : 538 265,00 €

Extension du columbarium

Il a été décidé la mise en place de 10 cases supplémentaires au columbarium. Coût de l'opération 6 200 € HT.

Tarifs de la salle municipale pendant les travaux

SALLE COMMUNALE - Sans vaisselle		TARIF 2015	TARIFS PENDANT LES TRAVAUX
Association commune	(loto + belote... manif avec recettes)	41 €	21 €
Association hors commune 1/2 journée	(loto + belote... manif avec recettes) maxi 3 par an	168 €	84 €
Organisme hors commune	Réunion privée	92 €	46 €
	Vin d'honneur	92 €	46 €
Habitant commune	Soirée à partir de 17 h 00	127 €	64 €
Habitant et association hors commune	Soirée à partir de 17 h 00	173 €	87 €
Habitant commune	Journée	163 €	82 €
Habitants et associations hors commune	Journée	388 €	194 €

Suite aux quelques nuisances engendrées par les travaux actuels à la salle municipale, il a été décidé un tarif spécifique jusqu'à la fin de ces travaux.

Prime à la capture/lutte contre les ragondins et les rats musqués par piégeage

Il a été décidé l'instauration d'une prime à la capture de 2 € à l'animal versée au piégeur, sur confirmation de piégeage.

Notice explicative commune nouvelle

Qu'est ce qu'une commune nouvelle ?

Créée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la commune nouvelle est une formule renouée de regroupement de communes pouvant être instituée à plusieurs échelles :

- regrouper des communes contigües au sein d'une même communauté ou issues de communautés différentes ;
- s'appuyer sur le périmètre de l'ensemble des communes membres d'une communauté (quelle que soit sa taille).

La commune nouvelle est une commune, collectivité territoriale pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes fondatrices-historiques (communes déléguées).

Jusqu'en 2020

La commune nouvelle dispose d'un maire et d'un conseil municipal. La loi prévoit un régime transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales (2020).

Principe : le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes fondatrices jusqu'en 2020.

À défaut d'accord de tous les conseils municipaux,

- le nombre de conseillers provenant de chacun des anciens conseils municipaux est réparti proportionnellement au nombre des populations municipales, suivant la règle du « plus fort reste » ;
- le maire et les adjoints de chacune des communes fondatrices entrent obligatoirement dans le conseil municipal de la commune nouvelle ;
- l'effectif total du conseil ne peut pas dépasser 69 membres, sauf dans le cas où la désignation des maires et des adjoints des anciennes communes rend nécessaire l'attribution de sièges supplémentaires

En 2020

Le conseil municipal de la commune nouvelle entre dans le droit commun :

- une seule circonscription électorale ;
- un conseil municipal composé à titre dérogatoire d'un nombre de membres égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure ;
- les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle.

Les communes déléguées

Les communes historiques deviennent automatiquement des communes déléguées, sauf décisions contraires et concordantes de tous les conseils municipaux avant la création. Elles conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales, mais perdent le statut de collectivités territoriales.

La création de communes déléguées entraîne pour chacune d'entre elles :

- 1) l'institution d'un maire délégué, les anciens maires sont de

droit maires délégués pendant la phase transitoire ; puis - en 2020 - ils seront élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres.

Le maire délégué peut être assisté d'un ou plusieurs adjoints désignés par le conseil municipal de la commune nouvelle (parmi les conseillers communaux et dans la limite de 30 % de ceux-ci).

- 2) la création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants.

Sur option, le conseil municipal de la commune nouvelle peut créer un conseil de la commune déléguée.

Les communes déléguées peuvent être supprimées par décision du conseil municipal.

Le maire délégué

Il remplit les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.

Il exerce également les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle (hors plafond du nombre de 30 % de l'effectif du conseil municipal).

Il peut :

- être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlements de police,
- recevoir du maire de la commune nouvelle des délégations territorialisées (exemple en matière de police municipale).

Il rend un avis sur les autorisations d'urbanisme, les permissions de voirie, les projets d'acquisition, d'aliénation d'immeubles ou de droits immobiliers réalisés par la commune nouvelle, les projets de transformation d'immeubles en bureaux ou en locaux d'habitation. Il est informé des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) lors des procédures de préemption.

Il est possible de créer dans chaque commune déléguée des conseils de quartier, un comité d'initiative et de consultation des associations, une caisse des écoles, etc.

Remarque : à partir de 2020, les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont incompatibles.

Le conseil de la commune déléguée

Il est :

- créé, à la majorité des 2/3 des membres du conseil municipal, dans une ou plusieurs communes déléguées ;
- composé du maire délégué et de conseillers communaux, désignés par le conseil municipal parmi ses membres et qui en fixe le nombre ;
- présidé par le maire délégué.

Les attributions du conseil de la commune déléguée correspondent aux dispositifs applicables aux arrondissements de la loi Paris-Lyon-Marseille :

- il peut recevoir, par délégation, la gestion d'équipements ou services de la commune ;
- il délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement d'équipements de proximité (éducatif, social, culturel, sportif) et d'information de la vie locale ;
- il est saisi pour avis des projets de décision sur les affaires concernant le territoire, il est consulté sur le montant des subventions aux associations, sur la modification du PLU et sur tout projet d'opération d'aménagement ;
- il peut demander au conseil de la commune nouvelle de débattre de toute affaire intéressant le territoire et adresser des questions écrites au maire ou émettre des vœux.

● Assistante sociale

Centre médico social de Sainte-Pazanne,
11 rue de l'auditoire - Tél. **02 28 25 09 80**

● Conciliateur de justice

le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois de 14 h 15 à 17 h 15
à la maison d'accueil et d'informations sociales, allée
Georges Sand au Pellerin.

● Relais Assistants maternels

Tous les mardis de 10 h 00 à 12 h 00 dans la salle de
l'accueil périscolaire. Tél. **02 40 82 17 06**

● ADAR (aide à domicile des personnes âgées)

La responsable du secteur de Vue, Rouans et la
Sicaudais est Christel Gry.

Vous pouvez la joindre au **02 40 21 72 86**
ou au **06 88 69 68 94**. L'antenne se situe à Saint-
Père-en-Retz, 40 rue de Pornic.

● Portage de repas à domicile

Service destiné aux + de 60 ans.
Renseignements au **02 40 26 40 72**

● Retz'accueil

Retz'accueil est une « petite unité de vie » pour les
personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou
maladies apparentées. Elle a pour but de leur offrir
un accueil et un accompagnement leur permettant
de conserver leur autonomie, leur personnalité, leur
histoire et leurs liens sociaux. Elle leur permet aussi
de continuer à vivre chez elles. Elle peut enfin venir
en aide aux familles pour éviter leur épuisement.
Les personnes sont accueillies dans un lieu de vie
convivial et chaleureux. L'entrée se trouve boulevard
des Régents à Machecoul à proximité du parking du
centre hospitalier Loire-Vendée-Océan.

Renseignements au **02 40 54 20 38**

● Clic pass'ages

(Centre Local d'Information et de Coordination
Gérontologique) **02 51 70 93 37**

Le CLIC propose une permanence le **3^e jeudi de
chaque mois de 10 h 00 à 12 h 00** à la **Maison de
Santé 8 route de Nantes à VUE**.

● Crystal d'âge d'or

Association d'aide à domicile auprès des personnes
dépendantes, des personnes âgées, des personnes
atteintes de la maladie d'Alzheimer, des aidants.

Renseignement au **02 51 70 52 41** ou **06 78 19 74 98**.

● OPAH du Pays de Retz Atlantique

Profitez des aides financières pour faire des
travaux dans l'ancien.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le
Centre de l'Habitat au **02 40 44 99 64**.

● ABEILLE Pays de Retz Atlantique

Une visite chez des amis, un rendez-vous chez le
médecin, une balade à la plage...

Appelez l'Abeille au **02 40 21 80 40**.

2 euros l'aller • 2 euros le retour

Les départs : mardi matin, mercredi matin et après-
midi, jeudi matin et vendredi matin et après-midi.

● Transports LILA

Lila est un réseau de transport départemental facile
d'accès, efficace, ouvert à tous et pratique un tarif
unique à **2 euros le trajet** (comprenant le car et la
liaison tramway sur Nantes).

Les horaires de la ligne 1 sont disponibles en mairie.

● Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire
recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou
dans les trois mois qui suivent.

● Mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus
scolarisé. Vous recherchez une formation, un
emploi. Vous souhaitez une aide, un conseil,
une information... Des conseillers sont à votre
écoute pour vos démarches, vos initiatives.
Ils vous accompagnent dans votre orientation
professionnelle, votre recherche d'emploi, votre
vie quotidienne. Renseignements à la Maison des
Associations, 1 rue de Bazouin, Sainte-Pazanne. La
conseillère est Céline Delaunay-Humeau.

● Essaims d'abeilles

L'Union des Apiculteurs de Loire-Atlantique récupère
les essaims voyageurs sur le département : dans
votre jardin, sur vos haies, arbres, apprentis...

Appeler le **06 28 28 82 93**. Ce service est gratuit.

Pour tous renseignements vous pouvez appeler
la Maison de l'apiculture 1 Bis rue Fontaine des
Baronnies 44100 NANTES au **02 40 71 95 20**.

Seules les abeilles sont récupérées par les apiculteurs.

● Prêt de restructuration sociale

Quand les remboursements d'emprunts deviennent
trop lourds, pour les propriétaires ou accédants
à la propriété, le prêt de restructuration sociale
peut permettre un prêt unique de substitution et
un étalement des remboursements. Pour toute
information, service conseil logement **02 40 20 10
22**.

www.scl44.fr

● Cartes de familles nombreuses

La SNCF propose un service d'inscription en ligne sur
le site **www.voyages-sncf.com**

ÉCOLE LE TENU

L'année scolaire s'achève à l'école publique de Vue sur un merveilleux projet d'école transplantée au Soleil de Jade à Préfailles. Tous les enfants se sont rendus au Soleil de Jade pendant trois jours, les plus jeunes (PS au GS) à la journée, les plus grands (du CP au CM2) avec nuitées.

Au programme : pêche à pied sur l'estran, exploitation dans le laboratoire aquacole, création d'un carnet de voyage, fabrication de cerf-volant, cuisine aux algues, land art...

Ce projet concernait toute l'école et a continué le jeudi 4 et le vendredi 5 juin sous forme d'ateliers de travail autour de la mer, de l'eau et a abouti à la création d'une exposition. Ce projet a pu se réaliser grâce au soutien de l'APE et de la mairie que nous remercions vivement.

Il y a aussi les fameuses « rencontres chorales » pour tous les élèves de la grande section au CE1. Elles sont un moment d'échange musical entre plusieurs écoles qui interprètent sur scène trois chants libres et trois chants communs.

Les élèves de la GS au CM2 ont bénéficié de l'intervention de M. Choblet de « Musique et Danse » qui les a initiés aux danses traditionnelles bretonnes dont ils nous ont fait une démonstration lors de la fête de l'école.



Centre « Le Soleil de Jade » à Préfailles

Les élèves de CM2 ont passé leur permis vélo le 30 avril à Rouans et les CE2 leur permis piéton le 7 avril.

D'un point de vue culturel, les élèves ont pu assister à des séances de cinéma au Montagnard, à La Montagne. Dans le domaine de l'éducation physique et sportive, les élèves de cycle 2 et 3 ont pu profiter de séances à la piscine l'Aquaretz de Sainte-Pazanne. Ils ont été enchantés et seront ravis d'y retourner l'an prochain. Les élèves de GS/CP ont entretenu une correspondance avec les élèves de la classe d'Alexandra de Saint-Jean-de-Boiseau. Deux rencontres ont déjà eu lieu. La première a eu lieu à Saint-Jean-de-Boiseau. Nous sommes allés ensemble au cinéma le matin pour voir « Loulou, l'incroyable secret ». Nous avons ensuite participé à différentes activités sur le thème du film. Pour la seconde, les élèves ont participé à des activités autour des albums des Incorruptibles à l'école Le Tenu. La troisième rencontre fixée au 29 mai a été consacrée à un rallye mathématiques (à Saint-Jean-de-Boiseau) et pour clore cet échange une sortie ensemble à Nantes est prévue pour la fin juin.

Merci à tous les parents de l'école qui nous ont accompagnés dans nos projets et aussi ceux qui ont contribué aux différentes actions menées tout au long de cette année.

Bonnes vacances à tous !

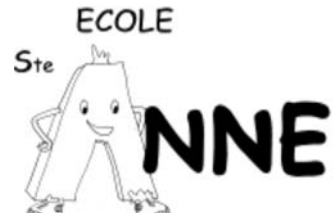
L'équipe enseignante
De l'École Le Tenu

● 02 40 64 24 52



ÉCOLE SAINTE-ANNE *Voyage au fil de la Loire*

Après l'histoire et les sciences techniques, les enfants de l'école Sainte-Anne ont voyagé, tout au long de l'année, au fil de la Loire pour apprendre diverses notions géographiques sur la montagne, la plaine, la ville, les marais et la mer. Afin de traduire ces apprentissages, ils ont inventé, ensemble, une histoire et construit un livre géant.



le vendredi 26 juin 2015. Pour cela, ils ont réfléchi à une mise en scène théâtrale dont ils ont le secret...

Quatre jours après cette fête, en route pour Cordemais où les attendent de multiples surprises éducatives: éprouvettes, étude scientifique de l'eau, écoute de la nature et l'histoire d'H2O.

Des savoirs organisés

Chaque classe avait en charge l'étude d'un paysage en particulier et a approfondi la faune, la flore, les habitations, les infrastructures, les activités et les métiers de ce dernier. Puis, lors des trois partages des savoirs, ils ont exposé leurs découvertes à l'ensemble des autres élèves. Une grande fresque pédagogique s'est ainsi élaborée au fur et à mesure des apprentissages.

Création d'un livre géant

Cette année, en plus d'être des chercheurs, les enfants sont devenus écrivains et illustrateurs. En effet, ils ont créé l'histoire de Pataplouf, un pingouin voyageur et l'ont racontée dans un livre géant. Celui-ci a été réalisé en ateliers multi-âges. Ils ont présenté leur œuvre à toute la communauté éducative de Sainte-Anne, lors de la **Fête des Projets**

Et le spectacle continue...

Forts de cette expérience, les enfants seront prêts à aborder, l'année prochaine, le 4^e et dernier volet de la découverte du monde: l'élevage. Encore de nombreux défis à relever avec, bien sûr, quelques facéties.



VUE SUR LE MARAIS

L'histoire de Vue vous intéresse : rejoignez-nous !

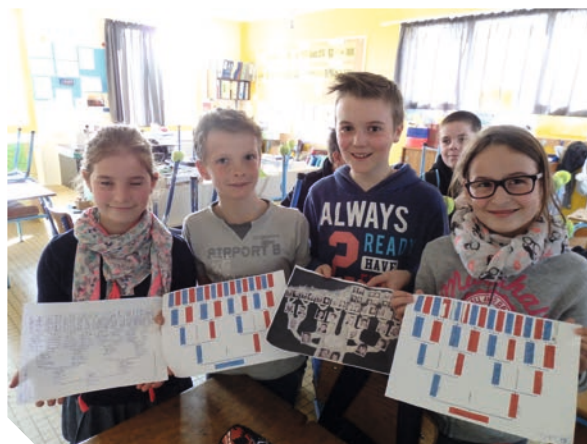
La petite équipe d'histoire locale et de généalogie travaille sans prétention aucune à l'élaboration de contenus disponibles pour les habitants de Vue ou d'ailleurs, qui souhaitent en savoir plus sur notre belle localité et les gens qui y ont habité au fil des siècles...

Vous souhaitez découvrir le mystère de l'histoire de la chapelle de la Blanchardais, vous voulez chercher vous aussi à percer l'énigme de la disparition de 80 % de la population de Vue durant les guerres de Vendée, alors vous serez fasciné en apprenant que votre commune était un oppidum gaulois de première importance, les petites histoires et les anecdotes qui font l'Histoire vous divertiront.

Nous sommes à votre disposition pour partager avec vous les différents sujets sur lesquels nous travaillons : les deux écoles, la Révolution, les poilus et les résistants des deux guerres mondiales, la généalogie, les recensements des maisons et des activités des habitants du début du XX siècle à nos jours.

Par ailleurs, nous proposons des petites animations à la mesure de nos moyens pour partager notre passion, en initiant les écoliers à la généalogie ou bien en construisant des ateliers « mémoire vivante » pour nos aîné(e)s, sans oublier la collecte de tous supports pouvant contribuer à sauvegarder l'histoire de Vue.

Si des personnes sont susceptibles de venir nous rejoindre ou simplement de nous communiquer des informations, n'hésitez pas une seule seconde à venir partager tout cela avec nous en toute simplicité.



Nous vous invitons aussi à faire connaître et partager les « reliques » et les « trésors » que vous détenez ou dont vous avez entendu parler, même s'il s'agit de personnages ou de faits que vous n'avez pas connus directement.

Notre objectif, à terme est de faire un livre sur Vue à partir de toutes nos et « vos » trouvailles. Pour ce faire, nous souhaitons constituer des équipes de travail sur les différents thèmes. Alors, pourquoi pas vous ?

● Pratique :

Pour nous contacter

Tél. 06 79 78 40 27 – La Secrétaire

ou par mail : vuesurlemarais@laposte.net

Pour suivre nos activités et nos recherches :

<http://www.vuesurlemarais.com/>



LE COMITÉ DES FÊTES

Au Comité des fêtes ça roule, ça marche, ça troque !

C'est l'effervescence au Comité des Fêtes. Les quatre vice-présidents et leur équipe sont sur le qui-vive pour la reprise de la traditionnelle brocante de Vue renommée Brocant'arts.

C'est donc le dimanche 5 juillet que les rues du vieux bourg se rempliront de camelots, de chineurs et d'artistes en tous genres. Toutes les bonnes volontés désireuses de prêter main forte à l'organisation de cette journée seront les bienvenues (prendre contact avec René au 07 80 05 39 16 ou Pascal au 06 49 22 88 45).



Après la rando du 7 juin dernier, les Ch'mins Creux (section du comité) préparent leur prochain rendez-vous avec les marcheurs: la rando des crêpes, le 8 août puis ils enchaîneront sur l'organisation d'une Journée du vélo avec un cyclathlon en partenariat avec l'UCNA, le 13 septembre.

● Dates à retenir :

5 juillet : Brocant'arts - 15 € les 15 m² - possibilité de garer sa voiture sur l'emplacement.

Inscriptions auprès de René au 07 80 05 39 16 ou Pascal au 06 49 22 88 45.

8 août : Rando des crêpes - randonnée animée semi-nocturne (10 et 15 km), ravitaillement sur le parcours et crêpes à l'arrivée.

13 septembre : Cyclathlon

- matin : VTT en boucle (20 km)

- l'après-midi : Cyclathlon - 15,5 km vélo et 3,5 km course à pied - inscriptions dès 13h00.



LE NID DES CIGOGNES

Notre association, LE NID DES CIGOGNES compte 10 assistantes maternelles accueillant environ 25 enfants de 0 à 3 ans.

Nous nous rencontrons tous les mardis matin de 9h30 à 11h30 ainsi que pendant les vacances scolaires. Notre but est de préparer les enfants à la vie de groupe pour leur future scolarisation. C'est aussi un moment d'échanges entre assistantes maternelles pour notre profession.

Début juillet, nous organisons notre sortie de fin d'année au Sentier des Daims.

À l'automne, nous préparons notre loto annuel, spécial enfants fin octobre.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.



Le Nid des Cigognes

COLLECTIF POUR LA DÉVIATION DE VUE

Mobilisons-nous pour obtenir enfin une déviation totale de Vue !

En septembre, une réunion devrait être proposée aux habitants par nos deux nouveaux conseillers départementaux afin d'en savoir plus sur ce qui ne devrait plus être appelé un projet de déviation mais qui devrait bel et bien être désormais dans **une phase de réalisation effective**, ce qui est très loin d'être le cas depuis la promesse de 2007 ou le premier coup de pioche de 2012 !!!

En effet, d'après nos sources, les bétons des différents ouvrages d'art sont bien secs maintenant, il serait judicieux de cesser de les faire attendre au beau milieu de nulle part afin qu'ils accueillent enfin une voie qui va pouvoir commencer à désengorger notre agglomération.

Nous souhaitons obtenir **un calendrier effectif** pour cette première phase mais surtout obtenir des engagements sérieux sur la **planification budgétaire** de la deuxième phase comprenant le viaduc ainsi qu'une **date de livraison** d'une déviation totale de Vue, réglant définitivement la dangerosité d'une route mais surtout d'un flux qui a déjà fait trop de victimes...

Si nos élus locaux semblent avoir pris toute la mesure du problème en commençant eux aussi à mettre la pression sur le conseil départemental, nous n'oublions pas que nous nous sommes fait balader pendant les deux derniers mandats de notre conseiller général

sans jamais obtenir de réponses à nos questions, et nous n'oublierons pas non plus les promesses faites quelques jours avant les élections par Philippe Grosvalet lui-même avec des engagements forts.

Suite à cette échéance électorale, Jean Charrier, un de nos deux conseillers, s'est vu confier la responsabilité des routes du département en tant que vice-président, c'est donc notre nouvel interlocuteur privilégié. Il est tout à fait possible et concevable que Vue soit déviée dans sa totalité durant sa mandature, à nous de lui poser les bonnes questions et de ne **surtout pas relâcher la pression**.

Vous avez tous pu voir les nouveaux dispositifs visant à réduire la vitesse ou à endiguer un flux complètement disproportionné dans notre agglomération, nous ne sommes pas dupes, et nous savons, malgré cette manifestation de bonne volonté que ce ne sont que des pansements sur une jambe de bois et que **la seule et vraie solution, c'est la déviation !!!**

Vous aussi, vous voulez faire partie de l'équipe qui ne lâchera pas l'affaire, alors contactez-nous et vous serez informé de ce qui se passe **vraiment** sur ce dossier.

● pascal.rabevolo@wanadoo.fr
06 49 22 88 45



BIBLIOTHÈQUE « LA PAUSE LECTURE »

Bon à savoir : la bibliothèque municipale dispose de 2 points internet à votre disposition.

PROCESSIONNAIRE DU PIN: LA CAMPAGNE DE LUTTE 2015

Cette année encore, la FDGDON44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres: défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (bacille de Thuringes), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Elle a lieu à l'automne, période pendant laquelle les chenilles ingèrent une grande quantité de feuillage.



La FDGDON44 interviendra chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics afin d'en limiter la prolifération.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 4 SEPTEMBRE 2015. Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

● Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON44 au **02 40 36 83 03** ou consulter notre site www.fdgdon44.fr



DON DU SANG

Pourquoi tester votre hémoglobine avant le don ?

L'objet de cette mesure est de renforcer la détection de l'anémie. Le dosage de l'hémoglobine permet également de s'assurer que le donneur ne sera pas affaibli par le don.

Les globules rouges représentent les cellules les plus nombreuses du sang. Ils naissent dans la moelle osseuse puis passent dans la circulation sanguine pour transporter l'oxygène dans les poumons vers les muscles grâce à l'hémoglobine qu'ils renferment. Ainsi, ils permettent la respiration des tissus, vitale pour le bon fonctionnement de l'organisme.

L'hémoglobine est un élément du sang fixateur d'oxygène qui contient du fer. L'oxygène est transporté par les globules rouges ; il est fixé grâce

au fer. Le taux d'hémoglobine varie en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique et du régime alimentaire.

Savoir associer les bons aliments

Une alimentation équilibrée apporte normalement les besoins quotidiens en fer.

La consommation de fruits et de légumes riches en vitamines C augmenterait de 30 % l'absorption du fer. Les agrumes sont donc de précieux alliés.

● Site internet : www.dondusang.net



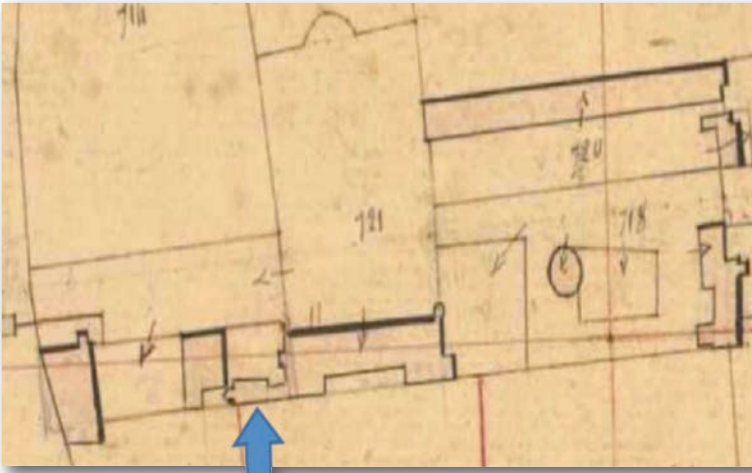
Quand la chapelle change de place...



Lors de son testament du 21 septembre 1815, Félix Cossin de Chources (1762-1816) « voulu que son corps soit inhumé dans sa chapelle de la Blanchardais ».

Or, d'après le 1^{er} cadastre existant à Vue en 1836, la chapelle qui est à l'emplacement d'aujourd'hui n'existe pas.





En revanche, sur ce même cadastre, existait accolée au château de la Blanchardais, apparemment une petite chapelle.



Par contre, sur le cadastre suivant de 1933, cette forme a disparue, au profit de la chapelle à l'emplacement actuel.

La chapelle actuelle ayant tous les aspects du style XIX^e, il est probablement certain que ce fut son fils Félix (1798-1854), maire et député de Carquefou, qui fit construire cette chapelle pour les sépultures de sa famille.



Lors de la création du nouveau cimetière, les sépultures de la famille COSSIN durent y être transférées, puisque l'on y retrouve aujourd'hui en plein milieu, un tombeau regroupant tous les membres de cette famille, dont Félix père.



Sources : association « vue sur le marais »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ - PEEJ

R.A.M.

Modifications des permanences du Relais Assistants Maternels pendant l'été – Planning des permanences RAM sur le territoire disponible sur le site internet de la communauté de communes (Onglet « Enfance/Jeunesse » rubrique « Petite Enfance »).

Fermeture du service RAM du 3 au 21 août.

Pôle enfance

Quelques activités réalisées par l'APS de VUE

- En avril, un atelier autour de la récupération de carton a été mis en place. Des animaux ou personnages ont été réalisés par les enfants.
- En mai, un atelier autour de la récupération de tissus a été proposé. Cette activité a permis de mettre en scène animaux et expressions!



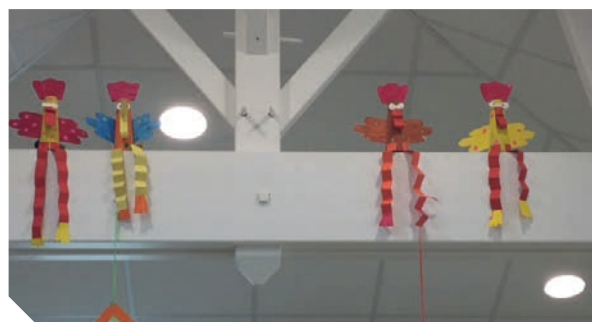
Informations pour l'année 2015-2016

L'accueil périscolaire de Vue sera ouvert :

- du lundi au vendredi en période scolaire,
- le matin à partir de 7 h 00 et le soir jusqu'à 19 h 00 (sauf le mercredi soir).

Le dossier d'inscription est envoyé sur demande ou téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes Cœur Pays de Retz (Onglet « Enfance/Jeunesse » rubrique « Enfance »). Il est à remettre au plus tard le 21 août 2015 dans la boîte aux lettres à l'entrée de l'accueil périscolaire de Vue.

- Pour plus d'information, vous pouvez contacter le pôle Enfance de la communauté de communes : **02 40 02 65 13.**



Pôle jeunesse

Cet été l'Animation Jeunesse Cœur Pays de Retz propose de nombreuses activités sur la Maison des Jeunes de Vue, vous pouvez d'ores et déjà noter quelques temps forts :

- **9 juillet** : création de bijoux et porte-clefs en pâte Fimo/Tournoi de volley et création de cocktails maison (sans alcool bien sûr)
- **17 juillet** : en après-midi, tous en short pour une super partie d'Ultimate
- **23 juillet** : après-midi et soirée sous le thème de l'horreur!!!
- **29 juillet** : Tournoi de fléchettes et de Footbag, création de Granités (glace pilée)
- **19 août** : après-midi vidéo : réalise un petit clip de prévention
- **27 août** : après-midi chasse aux mûres et préparation de confiture maison
- Pour connaître toutes les dates d'ouverture de la Maison des Jeunes de Vue, contactez son animateur (Joseph : 06 08 34 38 87).

D'autres activités sont proposées sur les autres communes du territoire Cœur Pays de Retz : pêche, tournoi de babyfoot, atelier de réparation de vélos, Intervilles, grosses journées sportives interco...

Les jeunes pourront également profiter des incontournables sorties : Océanile, parc des Naudières, accrobranche, lasergame, char à voile, karting et quad !

- N'hésitez pas vous renseigner auprès du Pôle Jeunesse : 02 40 02 68 63 - 06 08 34 41 91
- Retrouvez toutes les informations de l'été sur le Blog du Pôle Jeunesse :

www.animationjeunesse.coeurpaysderetz.fr

Le Pôle Jeunesse ainsi que toutes les Maisons des Jeunes seront fermés du 1^{er} au 16 août 2015.



MOTS FLÉCHÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										■
B							■			
C					■					
D						■				
E			■				■			■
F				■				■		
G										
H		■						■	■	
I										
J	■									

Franck PARIS, 10/05/2015

- 1 - Fiefs des Iroquois et des Quechuas.
- 2 - Avant Pâques.
- 3 - Pour déchirer. Telle la ficoïde glaciale.
- 4 - Barrières naturelles. Peu commun.
- 5 - Duo romain. Changeants.
- 6 - Aide à explorer l'inconscient. Doubles, arrières ou costaux, ils sont tous périlleux.
- 7 - Métal précieux. Rappeur français.
- 8 - Demeure. Fleuve côtier.
- 9 - Activa. Bien connu des maçons.
- 10 - Enzyme. Se rendre.

- A - Chausey et Quéméné.
- B - Près d'un quart du fief des Veuzéens. Retira.
- C - Effervescence. Ascètes.
- D - Détention illégale. Consonance.
- E - Intelligence Artificielle. Chambre d'écluse. Ébruité.
- F - Préposition. Hippie. Article féminin.
- G - Qui vit dans le village de l'épouse.
- H - Atteint de bichromie (familièrement).
- I - S'oppose au stylobate.
- J - Tenter une fois de plus.

ÉNIGME

Sachant qu'un nénuphar double de taille chaque jour et qu'il met 30 jours à recouvrir la totalité d'un lac, combien de temps mettra-t-il à en recouvrir la moitié ?

SUDOKU FACILE

2	1		3		7	5		
	6	3	9		5	7		
	7							
	4		1				7	2
1		7	8		6	9		3
3	8				2		5	
							1	
		4	2		1	3	9	
		1	5		3		8	4

SUDOKU DIFFICILE

1	9				8			
		2		4				9
4								5
				6		9	4	
3			2	5	4			7
	4	6		1				
	8							2
	3			7		8		
			1				7	5

Tiramisu aux fraises

Ingrédients pour 4 personnes :

- 500 g fraises
- 1 jus de citron
- 4 œufs
- 250 g de mascarpone
- 180 g de sucre
- 12 biscuits à la cuillère

Placer les biscuits dans des verrines ou dans un plat. Laver, équeuter et couper les fraises en quartier et les mettre dans un plat. Arroser les fraises du jus de citron et de 30 g de sucre, les écraser à l'aide d'une fourchette. Mettre cette préparation sur les biscuits en quantité suffisante pour bien les imbiber. Déposer la préparation au frigo.

Pendant ce temps séparer les jaunes et les blancs des œufs. Batta les jaunes avec 120 g de sucre jusqu'à blanchiment du mélange. Y ajouter le mascarpone, un peu d'Amaretto pour les plus gourmands (facultatif) et mélanger.



Monter les blancs en neige, y ajouter 30 g de sucre et incorporer délicatement au mélange jaune-sucre-mascarpone.

Verser la préparation sur les biscuits imbibés, puis le reste du coulis. Mettre au frais au minimum 2 heures.

Bonne dégustation.

JARDINAGE

Nous sommes dans les journées les plus longues de l'année. Le travail au jardin s'accumule.

Beaucoup de soleil anime les potagers: les pois, haricots et pommes de terre sont à buter, les tomates, melons, cornichons à pincer, les poireaux sont à repiquer (sans oublier d'anticiper les semis pour la prochaine saison comme les haricots secs, les betteraves, les brocolis).

N'oublions pas les mauvaises herbes, les jardiniers doivent sans cesse sarcler et biner avec un arrosage régulier.

On peut installer les déchets des tontes aux pieds des plantes pour maintenir une fraîcheur et une humidité. Au jardin d'ornement, l'heure est au déterrage des bulbes de printemps et de couper les tiges des plantes défleuries ainsi que la plantation des bulbes d'automne comme les cyclamens et les crocus d'automne!

Et bien sûr le farniente au milieu de son jardin pour le contempler et passer un bon été !!!



Solutions des jeux de la page 17

MOTS FLÉCHÉS

interlude

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	A	R	C	H	I	P	E	L	S	
B	M	A	R	A	I	S		O	T	A
C	E	M	O	I		Y	O	G	I	S
D	R	E	C	E	L		R	I	M	E
E	I	A		S	A	S		S	U	
F	Q	U	I		B	A	B		L	A
G	U	X	O	R	I	L	O	C	A	L
H	E		D	A	L	T	O			L
I	S	T	E	R	E	O	B	A	T	E
J		R	E	E	S	S	A	Y	E	R

Franck PARIS, 10/05/2015

- 1 - Fiefs des Iroquois et des Quechuas.
- 2 - Avant Pâques.
- 3 - Pour déchirer. Telle la ficoïde glaciale.
- 4 - Barrières naturelles. Peu commun.
- 5 - Duo romain. Changeants.
- 6 - Aide à explorer l'inconscient. Doubles, arrières ou costaux, ils sont tous périlleux.
- 7 - Métal précieux. Rappeur français.
- 8 - Demeure. Fleuve côtier.
- 9 - Activa. Bien connu des maçons.
- 10 - Enzyme. Se rendre.

- A - Chausey et Quéméné.
- B - Près d'un quart du fief des Veuzéens. Retira.
- C - Effervescence. Ascètes.
- D - Détention illégale. Consonance.
- E - Intelligence Artificielle. Chambre d'écluse. Ébruité.
- F - Préposition. Hippie. Article féminin.
- G - Qui vit dans le village de l'épouse.
- H - Atteint de bichromie (familièrement).
- I - S'oppose au stylobate.
- J - Tenter une fois de plus.

ÉNIGME

La réponse est 29 jours. Le 28^e jour, c'est 1/4 puis il double donc 1/2 et il double donc la totalité.

SUDOKU FACILE

2	1	8	3	4	7	5	6	9
4	6	3	9	1	5	7	2	8
9	7	5	6	2	8	4	3	1
5	4	6	1	3	9	8	7	2
1	2	7	8	5	6	9	4	3
3	8	9	4	7	2	1	5	6
8	3	2	7	9	4	6	1	5
6	5	4	2	8	1	3	9	7
7	9	1	5	6	3	2	8	4

SUDOKU DIFFICILE

1	9	5	6	2	8	7	3	4
8	7	2	5	4	3	1	9	6
4	6	3	7	9	1	2	5	8
2	5	8	3	6	7	9	4	1
3	1	9	2	5	4	6	8	7
7	4	6	8	1	9	5	2	3
6	8	7	9	3	5	4	1	2
5	3	1	4	7	2	8	6	9
9	2	4	1	8	6	3	7	5

Agenda 2015

juillet

Dimanche 5

BROCANTE

Contacts : René 07 80 05 39 16
ou Pascal 06 49 22 88 45

août

Samedi 8

Randonnée des Crêpes semi-nocturne (10 et 15 km)

septembre

Dimanche 13

Cyclathon organisés par le Comité des fêtes